

GRDR



MALI

ETUDE

sur l'implication des associations de migrants

de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau de leurs villages d'origine

Document réalisé par
Régis Nayrolles, pS-Eau - GRDR
Janvier 1999

En partenariat avec le
Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le Tiers-Monde (GRDR),
avec la collaboration de Hydroconseil et
le soutien du Ministère des Affaires étrangères

S o m m a i r e

A. Le contexte de cette étude	5
A.1 La zone concernée : la Région de Kayes	5
A.1.1 Données générales sur la région de Kayes	5
A.1.2 Contexte de l'étude	5
A.2 Les associations de migrants.....	7
A.3 Les domaines d'intervention des migrants.....	8
A.3.1 Nombre de projets	9
A.3.2 Investissements	9
A.4 L'implication des migrants dans l'approvisionnement en eau potable	10
A.4.1 Nombre de projets	10
A.4.2 Investissements	11
B. Etat des lieux de l'approvisionnement en eau.....	14
B.1 Les points d'eau " traditionnels "	14
B.2 Les puits modernes.....	14
B.3 Les forages équipés de pompes manuelles.....	15
B.4 Les forages motorisés.....	15
C. Les projets d'approvisionnement en eau potable menés par les migrants	18
C.1 Qui est à l'origine des projets ?.....	18
C.2 Objectifs des projets menés par les migrants	19
C.3 Les études	20
C.4 La mobilisation de l'investissement.....	20
C.5 Les travaux (réalisation).....	21
C.6 Les " mesures d'accompagnement "	21
D. La gestion du service de l'eau	23
D.1 Structures de gestion du service de l'eau	23
D.2 Paiement et prix de l'eau.....	24
D.3 Implication des migrants dans la gestion	25

E. Les partenaires et prestataires	26
E.1 Quelques définitions	26
E.1.1 Partenaires	26
E.1.2 Prestataires	26
E.2 Les partenaires au Nord.....	27
E.3 Les partenaires au Sud.....	28
E.4 Evolution du nombre de partenariats	28
E.5 Partenaires recensés	29
E.6 Liens avec les pouvoirs publics.....	30
E.6.1. Au Sud.....	30
E.6.2. Au Nord	30
F. Les projets en cours	31
G. Attentes des migrants en matière d'appui	32
H. Annexes	34
H.1 Liste des villages et associations de migrants	34
H.2 Bibliographie	37
H.3 Note méthodologique.....	38
H.3.1 Pourquoi cette étude ?	38
H.3.2 Enquêtes utilisées	38
H.3.3 L'échantillon	39
H.3.4 Le questionnaire d'enquête	39
H.4 Carte administrative de la région de Kayes.....	40

Remerciements

Nous tenons ici à remercier pour leur collaboration et leur appui :

En premier lieu les **associations de ressortissants** pour leur participation à cette étude et le temps qu'elles nous ont consacré,

La **DNHE**, et en particulier M. SIDIBE et M. CHATELET pour leur intérêt envers les travaux du pS-Eau et la mise à disposition d'informations.

Bruno VALFREY de **HYDROCONSEIL** pour son apport constructif et précieux, ainsi que sa participation à la rédaction du présent document.

L'équipe du **pS-Eau** : Didier Allély, Guillaume Aubourg, Olivier Kaba et Matthieu Le Corre pour leur participation dans la définition et le suivi de ce travail.

L'équipe du **GRDR** France, et notamment les permanents de la coordination Mali : Samba Sylla et Thierry Vallée pour les informations précieuses qu'ils ont pu me fournir et leur contribution tout au long de cette étude.

Pierre Lévy (GRDR) pour sa relecture attentive et rigoureuse.

A. Le contexte de cette étude

A.1 La zone concernée : la Région de Kayes

A.1.1 Données générales sur la région de Kayes

La région de Kayes, ou première région administrative du Mali, est située à l'extrême ouest du pays. Cette région est délimitée par trois frontières nationales : avec la Mauritanie au Nord, le Sénégal à l'ouest et la Guinée au sud. Elle est subdivisée en sept cercles (Kita, Kéniéba, Bafoulabé, Diéma, Nioro, Yélimané et Kayes), eux-mêmes décomposés en communes rurales (qui seront mises en place lors des élections prévues en avril 1999) et urbaines.

La région se découpe sur le plan climatique en quatre zones : sahélien (partie nord) soudanien sec et humide (partie centrale) et préguinéen (partie sud)¹.

La population estimée en 1998 est de 1 372 019 habitants (résultats provisoires du RGPH d'avril 1998). L'estimation faite pour 2015 donne le chiffre de 1,96 millions habitants. Le taux d'urbanisation, qui est de 19,31% actuellement, passera à 34% à l'horizon 2015..

L'économie de la région est dominée par le secteur primaire, avec la dominance de l'agriculture (qui représente 16% des surfaces cultivées du Mali).

A.1.2 Contexte de l'étude

Cette étude repose sur la synthèse de deux enquêtes menés auprès des associations de migrants et qui visaient toutes deux à caractériser l'action des migrants dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable :

- " Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané, Enquêtes auprès des associations de ressortissants ", HYDROCONSEIL, 1997²
- " Enquête sur les projets des migrants de la région de Kayes en matière d'approvisionnement en eau ", G.R.D.R. et pS-Eau, 1998.

La première enquête conduite auprès de 12 associations, a servi de préliminaire à une enquête terrain. Elle ciblait des associations s'étant impliquées dans la thématique de l'approvisionnement en eau de boisson.

¹ " Diagnostic économique et axes de développement sur les 4 cercles Nord (Kayes, Yélimané, Nioro et Diéma) de la région de Kayes " 12/1996 par Jacques ALVERNHE, GRDR.

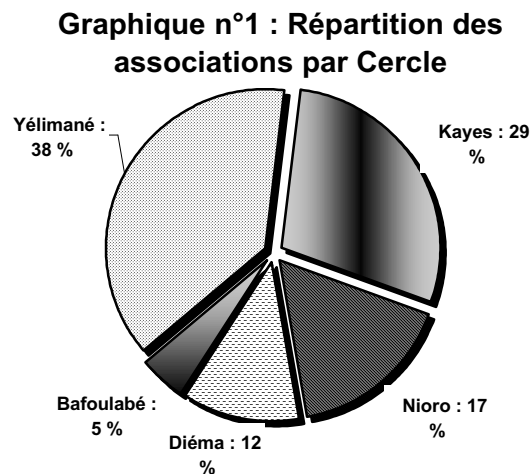
² Etude effectuée à la demande du Programme Jumelage Coopération Montreuil Yélimané (PJCMY) et du G.R.D.R. avec la collaboration de l'Association pour le Développement du Cercle de Yélimané en France (ADCYF).

La deuxième enquête a été menée auprès de 32 associations (dont 2 déjà rencontrées précédemment) ayant un projet en cours ou formulant ce souhait auprès du G.R.D.R. ou du pS-Eau.

La seconde enquête s'est appuyé sur un questionnaire largement inspiré de la première. Afin de pouvoir réintégrer les données recueillies par HYDROCONSEIL, un questionnaire d'actualisation a été envoyé aux associations, portant sur les principaux éléments de l'enquête³.

L'échantillon, constitué à partir des deux enquêtes précitées, n'a donc pas valeur de représentativité de l'ensemble des associations de migrants, puisque la majorité des associations rencontrées a été contactée sur le critère de leur investissement (passé ou à venir) sur ce thème⁴.

Ces deux études ont été conduites en France, sans aucun volet terrain autre que les données obtenues sur le cercle de Yélimané⁵. Les résultats obtenus sont donc aussi le reflet de la perception qu'ont les migrants de l'approvisionnement en eau dans leurs villages d'origine. Certains décalages peuvent apparaître (qui ne pourraient être évalués que par une enquête contradictoire au Mali), bien que les ressortissants de la vallée du fleuve conservent des liens très étroits avec leur zone.



42 associations étaient donc concernées en tout. Ces associations couvraient 98 villages (ce qui s'explique par la présence de 9 associations intervillageoises dans l'échantillon). La répartition géographique de ces associations montre une prépondérance du cercle de Yélimané (38%) et du cercle de Kayes (29%), puis viennent les cercles de Nioro (17%), Diéma (12%) et Bafoulabé (5%). Les cercles de Kita et Kéniéba ne sont pas représentés (sachant que les migrants en provenance du cercle de Kéniéba sont très peu nombreux en France).

La taille des villages est comprise entre 350 et 20 000 habitants, la population totale concernée est de 220 000 habitants, ce qui représente près de 17% de la population totale de la région de Kayes.

9 associations sur les 42 sont des associations intervillageoises, et donc la population qu'elles représentent ne correspond pas au nombre d'habitants d'un village mais d'un regroupement de villages. 70 villages sur les 98 ont une population inférieure à 3 000 habitants (soit 71%), et moins d'une dizaine de villages dépassent

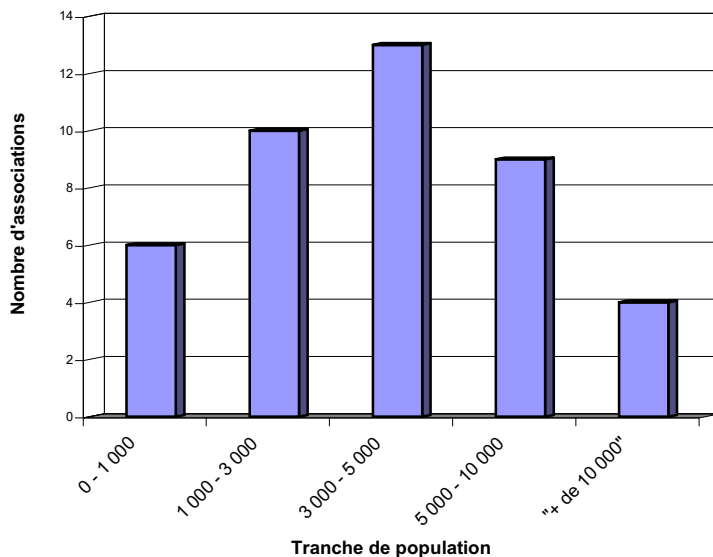
³ Les questionnaires font l'objet d'un tome séparé, disponible sur demande au pS-Eau

⁴ Sur toute la partie méthodologique : se reporter à l'Annexe G3

⁵ " Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané", HYDROCONSEIL, 1997, Etude effectuée à la demande du PJCMY et du G.R.D.R. avec la collaboration de l'ADCYF.

les 5 000 habitants. Si l'on retient le seuil de rentabilité habituellement retenu pour les adductions d'eau potable (ou AEP), à savoir autour de 3 000 habitants (voire éventuellement 2 000), une vingtaine d'associations de migrants est en position de mener un projet de ce type.

Graphique n°2 : Répartition des associations de migrants en fonction de la population correspondante



Cela ne veut pas dire que les villages dont la population est inférieure à 3 000 habitants ne peuvent (ou ne veulent) pas envisager une installation plus importante que des puits ou des forages équipés de pompes manuelles. Sans viser forcément une installation aussi complexe qu'un réseau d'AEP, ces associations envisagent souvent des réalisations qui dépassent le cadre de l'hydraulique villageoise classique (puits, forage équipé de pompe manuelle) et s'orientent

vers des infrastructures intermédiaires de type poste autonome (forage, pompe motorisée et réservoir au sol).

A.2 Les associations de migrants

Sur les 42 associations rencontrées, 33 associations étaient villageoises et 9 intervillageoises. Le nombre de migrants est compris entre 10 et 2 000 par association pour un total de 9 500 personnes en France.

Le nombre moyen de migrants par association est de 237 personnes. On notera qu'il n'y a pas forcément égalité entre le nombre d'adhérents et de cotisants : des adhérents en situation de précarité (chômage) peuvent ne pas cotiser pendant des périodes plus ou moins longues. On notera également la sous-représentation très nette des femmes dans les associations de ressortissants. Ces dernières se réunissent parfois dans une association propre dont les objectifs sont souvent liés aux problèmes rencontrés en France (accueil des nouvelles arrivantes, scolarisation des enfants,...). Dans quelques cas, ces associations travaillent avec le groupement féminin du village.

Le nombre de migrants en France représente environ 5% de la population des villages concernés, avec une fourchette comprise entre 0,2 et 10% de villageois en migration en France. Les migrations vers d'autres pays africains (Afrique de l'Ouest et Centrale mais aussi Maghreb) sont également très importantes, celles vers les pays asiatiques et les USA se développent rapidement.

Les regroupements de migrants par zone ou village d'origine existent de façon informelle depuis l'arrivée de la première génération de migrants (actuellement retournée au pays). Actuellement 79 % des associations enquêtées sont déclarées au Journal Officiel, généralement vers 1991. Ceci n'a été possible qu'à partir de 1981, grâce à l'abrogation des dispositifs de la loi de 1945 interdisant aux étrangers de créer leur propre association.

Les associations de migrants fonctionnent dans leur majorité selon les mêmes principes : en dehors des caisses destinées à une mutualisation des risques tels que la maladie, les décès (rapatriement des corps), etc... une cotisation régulière est demandée aux adhérents. Sa valeur moyenne est de 300 FF par an. La fréquence de versement des cotisations peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Elle est utilisée marginalement pour le fonctionnement associatif et principalement pour le provisionnement des projets futurs. Enfin, des cotisations spécifiques sont levées pour chaque projet d'envergure. Leur montant est calculé sur la base des premières estimations des travaux. Elles peuvent atteindre 7 500 FF par personne. A noter que les cotisants dans l'incapacité de payer en raison de leur situation de précarité sont parfois amenés à s'affranchir de cette somme une fois un emploi retrouvé.

Une association villageoise sur le terrain existe dans 70% des cas, selon les migrants, 71% d'entre elles possèderaient une existence légale au Mali (association type loi de 1959). Les observations du terrain (cercle de Yélimané) incitent à plus de modération : la notion de formalisation d'une association est très confuse. Les populations ont tendance à penser qu'une association est considérée comme officielle à partir du moment où elle est reconnue par le village. La présence ou non de statut et de récépissé de déclaration auprès des autorités est souvent mal connue. Les vérifications faites par HYDROCONSEIL laissent apparaître que seulement le dixième des associations qui se déclaraient formelles l'étaient effectivement.

A.3 Les domaines d'intervention des migrants

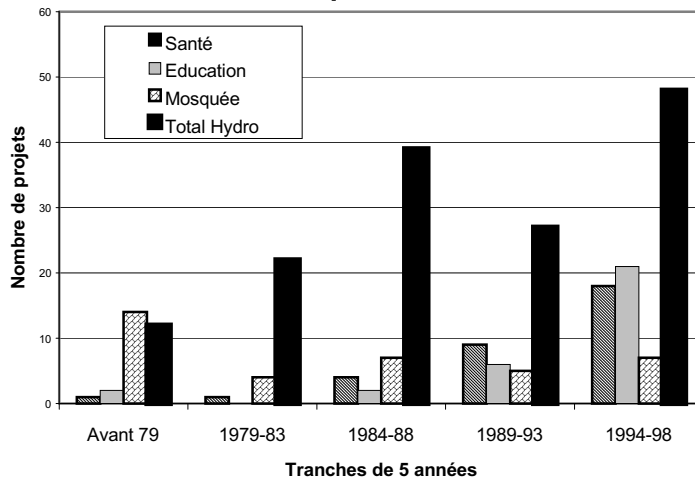
Les associations de migrants s'investissent dans beaucoup de domaines, essentiellement des champs d'action à caractère communautaire et social. C'est pourquoi l'on retrouve les thématiques de l'éducation, de la religion, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable. Sur l'échantillon rencontré, on a relevé les chiffres suivant :

- **62%** des associations rencontrées ont investi dans **l'éducation** ;
- **79%** d'entre elles ont réalisé **des mosquées** ;
- **81%** sont intervenues dans le secteur de **la santé** ;
- **86%** ont investi dans le domaine de **l'approvisionnement en eau potable**.

Les graphiques qui vont suivre (Graphiques 4 à 7) ont été construits à partir des déclarations des représentants associatifs rencontrés entre 1997 et 98. Les données antérieures à 1984-88 doivent donc être prises avec prudence, puisque la génération de migrant actuelle n'était pas forcément active. La faiblesse du nombre de projets de développement comme de l'investissement avant cette date peut donc s'expliquer en partie par une déperdition de la mémoire.

A.3.1 Nombre de projets

Graphique n°4 : Répartition dans le temps du nombre de projets en fonction des thématiques d'intervention



L'hydraulique est le secteur qui recueille le plus de projets (148 projets de puits forages ou AEP au total), particulièrement nombreux en 1984-88 et 1994-98 ;

La **santé et l'éducation**, bien que faisant l'objet d'un nombre de projets plus faible sur l'échantillon (respectivement 33 et 31) sont des thématiques en expansion continue. Ces deux thématiques ont la particularité d'être régies

par des politiques sectorielles bien définies, exigeant une série de normes à réunir avant investissement (population concernée pour les CSCOM⁶), et donc un aval officiel de l'administration sans lequel l'établissement ne sera pas doté en personnel par l'Etat.

Contrairement à la tendance constatée au Sénégal⁷, le nombre de projets de **mosquées** ne connaît pas de baisse significative. L'enquête sur les projets des associations de migrants sénégalais montrait clairement que la construction de mosquées constituait une " action de démarrage ". En effet, ce premier projet sert de " garantie " quant à la capacité de l'association à conduire un projet, vis à vis des autorités villageoises notamment. L'association gagne ainsi en légitimité, avant d'engager de nouvelles actions. Il est difficile d'être aussi catégorique sur la base des chiffres dont nous disposons ici.

A.3.2 Investissements

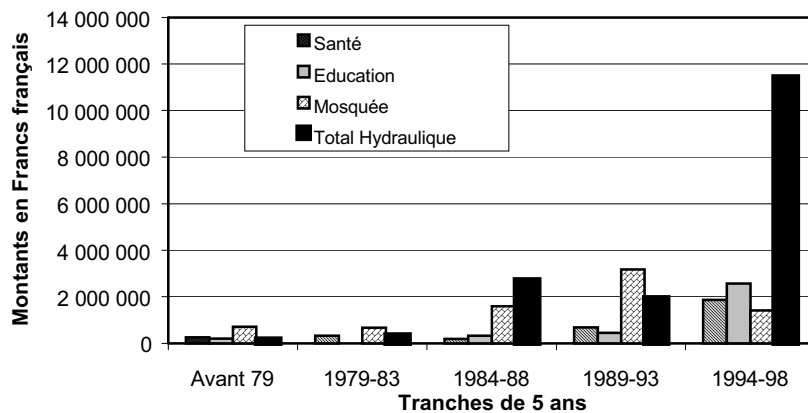
Différentes études⁸ sur les flux financiers en provenance de la migration de la région de Kayes laissent apparaître des montants de l'ordre de 200 à 300 millions de Francs français (MFF) soit 20-30 milliards de Francs CFA par an. Même si une part importante de ces montants est destinée à la consommation des familles, une partie est transférée pour les projets de développement. Les migrants sont donc parmi les plus gros bailleurs de la zone.

⁶ Centre de Santé Communautaire

⁷ Voir " Etude sur les interventions des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal ", pS-Eau et RADVFS, septembre 1996.

⁸ Voir notamment l'étude conduite par CIMADE-EUROPACT-ABPCD sur " épargne des migrants et outils financiers adaptés ", citant Flore GRUBER (INSEE-ORSTOM), juillet 98, mais aussi le " diagnostic économique et axes de développement des 4 cercles Nord de la région de Kayes " GRDR, décembre 96.

Graphique n° 5 : Répartition dans le temps des investissements , par thématique



L'évolution du nombre de projets (Graphique n°4) suit celle des investissements (Graphique n°5), à l'exception des projets de mosquées qui connurent (surtout fin des années 90) de gros investissements unitaires.

L'hydraulique reste le secteur phare, avec près de **17 MFF** d'investissements

(hors cofinancements qui portent cette somme à 21 MFF) depuis la fin des années 70, soit plus de 50% des investissements des 42 associations consacrés à ce secteur. La croissance des investissements sur les 5 dernières années (1994-98) est nettement plus forte que le nombre de projet. Il s'agit en fait de projets aux coûts unitaires beaucoup plus importants : des adductions d'eau principalement.

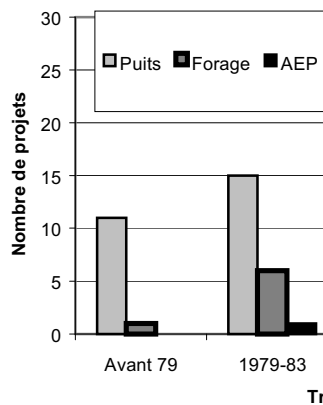
Il n'est pas possible de faire une extrapolation à partir de ce chiffre pour avoir une idée de l'investissement global des associations de ressortissants de la région de Kayes, notamment à cause de la particularité de notre échantillon (Cf.§ A.1.2 ou G.3). On peut seulement le comparer au montant des investissements des différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux qui, d'après les chiffres fournis par la DNHE s'élèveraient à 410 MFF sur la période 1983-98, ceci sur la seule région de Kayes. Le montant pour la dernière tranche 1994-98 serait d'un peu moins de 100 MFF. Si l'on ajoute les 11,5 MFF apportés par les migrants sur la même période, on constate qu'au total, les seules associations de migrants constituant l'échantillon ont participé à hauteur de 10% aux investissements dans l'hydraulique en région de Kayes. Ce pourcentage ne tient uniquement compte que des 42 associations constituant l'échantillon. On estime le nombre des associations maliennes à 250, quasi exclusivement originaires de la région de Kayes.

A.4 L'implication des migrants dans l'approvisionnement en eau potable

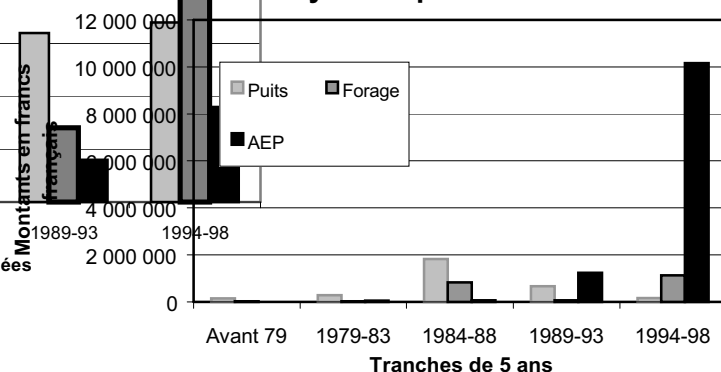
A.4.1 Nombre de projets

On constate une augmentation constante du nombre de projets d'Adduction d'eau, ainsi qu'une augmentation importante du nombre de projets de forages (malgré une chute sur 1989-93).

Graphique n° 6 : Répartition dans le temps des réalisations dans l'hydraulique



Graphique n° 7 : Répartition dans le temps des investissements dans les projets hydraulique



Les projets de puits ont atteint leur maximum (26 projets entre 1984 et 88)

dans les années 1980. Cette valeur se stabilise autour de 15-20 puits tous les 5 ans.

Le nombre de forages est lui aussi en augmentation et atteint 22 unités réalisées sur la période 1994-98.

Ces courbes laissent à penser qu'après avoir essentiellement investi dans **l'hydraulique villageoise** (puits, pompes à motricité humaine) au milieu des années 80, les migrants s'orientent de plus en plus vers les années 90 sur la réalisation **d'infrastructures plus lourdes**, de type A.E.P. Un temps de maturation et de préparation est indispensable à de telles initiatives, au regard de la complexité technique des projets et des montants engagés. L'hydraulique villageoise représente des investissements relativement faibles, souvent étalés dans le temps, alors que les projets A.E.P. représentent de gros investissements. Ces sommes, collectées pour la majeure partie au sein de l'association de migrants (voir partie A.4.2.) demandent plusieurs années de mobilisation (avec des montants de cotisation allant de 3 à 7 500 FF par ressortissant), avec des décaissements rapides. Ce fonctionnement peut être compensé par des réalisations par étape, cette pratique étant cependant peu répandue.

Un projet d'A.E.P. qui pouvait sembler d'un coût et d'une technicité démesurés il y a quelques années, paraît désormais accessible à de nombreuses associations de migrants. Plusieurs d'entre elles y sont parvenues, c'est donc possible. Ceci sans parler de l'émulation agissant aussi bien au sein de la migration qu'entre villages voisins.

A.4.2 Investissements

L'évolution des investissements rend compte de la **phase hydraulique villa-geoise** au milieu des années 80, puis de la **phase A.E.P.** avec l'explosion des montants investis dans les années 90.

Dans cette enquête ont été recensés **10 AEP** et **5 postes autonomes** essentiellement situés sur le Cercle de Yélimané (8 sur 15 soit 53%). Elles desservent une population totale de 44 000 personnes.

Graphique n°8 : Répartition par Cercle des installations de forages motorisés

Sur le total des 10 A.E.P. qui représentent à elles seules un investissement très important, les migrants en charge à des migrants (14,6 MFF) et 20% de des bailleurs de fonds migrants (3,7 MFF financés par des Syndicats d'Agences de l'eau, les cofinancements ont été réunis sur 7 sites, avec un taux de cofinancement moyen de 35% (entre 19 et 49%).

Le coût des infrastructures de postes autonomes est compris entre 50 et 90 FF/hab, quant aux AEP, les montants vont de 90 FF/hab à 1 300 FF/hab. La majorité des sites sont cependant compris entre 450 et 750 FF/hab. Les écarts se justifient essentiellement par le niveau de service des installations (bornes fontaines ou branchements privés) ainsi que la taille du village (des investissements sont difficilement compressibles). La moyenne est de 565 FF/hab sur les adductions. Ce montant est relativement élevé, ce qui s'explique en partie par le bon niveau de service que permettent ces infrastructures (nombre de branchements privés importants).

On verra plus loin que le financement reste le frein majeur à la réalisation des projets d'AEP, puisque plusieurs associations disposent de projets finalisés et sont en recherche de moyens complémentaires.

La répartition des installations de forages motorisés (AEP ou postes autonomes) par cercle fait apparaître la particularité du cercle de Yélimané, qui concentre un nombre d'installation particulièrement élevé. De plus, ces installations sont d'un niveau de service élevé, puisque 7 d'entre elles sont des adductions (château d'eau et réseau de distribution) avec de nombreux branchements privés.

En ce qui concerne les cercles de Nioro et Diéma, on note une plus forte proportion des Postes autonomes (4 PA pour 5 installations). Dans cette zone, l'action de l'ODIK⁹ s'est traduite (entre autre) par l'équipement des forages avec des pompes électriques reliées à des réservoirs le plus souvent au sol.

La source d'énergie est soit solaire, l'ODIK ayant joué un rôle de relais pour le PRS¹⁰ (3 installations), soit thermique (2 installations). Les migrants ont donc été plus en retrait sur ces projets. Ils sont intervenus financièrement pour contribuer (parfois totalement) à la participation financière villageoise réclamée dans ce type de

⁹ Opération pour le Développement Intégré du Kaarta ; 1980-1992 ; financement Coopération Canadienne

¹⁰ Programme Régional Solaire, financement Fonds Européen pour le Développement (FED), DGVIII

projets. De la même façon, les associations de migrants sont souvent sollicitées par les villageois dans le cadre de programmes de l'Etat (programme d'adductions d'eau financé par la KfW par exemple).

B. Etat des lieux de l’approvisionnement en eau

Cet état des lieux se base sur les informations communiquées par les associations de migrants. Certains décalages existent entre les informations disponibles au niveau de la migration et l’état des lieux réel, bien que les ressortissants en France du bassin du fleuve Sénégal conservent des liens très forts avec leur zone d’origine.

B.1 Les points d’eau “ traditionnels ”

On peut relever que 81% des villages enquêtés ont accès à une eau de surface (fleuve, marigot...). Ces sources d’approvisionnement sont en général temporaires (permanente dans seulement 14% des cas). Cette eau est utilisée pour l’abreuvement des animaux, les usages domestiques (lessive) et le maraîchage, mais aussi dans 31% des cas comme eau de boisson, en appoint à l’eau des puits.

De même, les puits traditionnels (puisards ou puits maçonnés ou boisés) sont utilisés pour la culture lorsqu’ils sont placés dans les jardins, et pour les besoins domestiques et la boisson lorsqu’ils se situent dans les concessions.

Ce constat attire l’attention sur l’importance de l’éducation sanitaire dans les projets d’approvisionnement en eau potable. Ces projets comportent de véritables enjeux de santé qu’il convient de ne pas négliger. La position unique des associations de migrants pour la diffusion de recommandations et pour l’évolution des pratiques en fait un intervenant précieux sur les questions de santé. Il s’agit d’un axe de travail à construire : des liens avec les structures migrantes déjà impliquées sur la thématique doivent être favorisés (Charte Santé¹¹ par exemple).

Cela dit, l’existence de ces sources traditionnelles est souvent négligée dans la conception des projets d’AEP, alors qu’elles couvrent entre 30 et 60% des besoins en eau et que de toutes les façons une partie des usagers continueront de les utiliser. On a souvent tendance à confondre les besoins en eau pour l’ensemble des usages et les besoins en eau potable qui se limitent en général à la boisson, la lessive et la cuisine (soit entre 10 et 15 litres par jour et par habitant, loin des 30 ou 40 litres affichés comme objectif dans nombre de documents de projet)¹².

B.2 Les puits modernes

On entend par “ puits moderne ” des puits bétonnés, souvent busés, et fréquemment équipés d’ouvrages de surface (dalles, margelles et même parfois abreuvoirs). Ils sont collectifs dans 73% des cas (5 villages sur 30 déclarent posséder des puits

¹¹ Charte Santé, Maison des associations, 35-37 avenue de la Résistance, 93100 MONTREUIL

¹² A ce sujet, voir “ Analyse du fonctionnement des adductions d’eau potable des petits centres du cercle de Yélimané (Mali) – synthèse des enquêtes utilisatrices / février 1997 / Bruno VALFREY et Géraldine COMPTIER / PJCMY et GRDR.

modernes privés). 12 villages n'ont pas de puits modernes collectifs. Les puits collectifs sont utilisés dans plus de 73% des cas pour la boisson et les usages domestiques. 27% de ces puits tarissent sur une durée moyenne 3 mois (fin de saison sèche).

B.3 Les forages équipés de pompes manuelles

Sur les villages enquêtés, 126 forages équipés (sur 147 au total) ont été recensés par les migrants. 79% des forages (100 forages) sont équipés en pompes manuelles ou pompes à motricité humaine (PHM).

L'utilisation de ces forages est dans près de 73% des cas destinée à satisfaire les besoins en eau de boisson et les usages domestiques, dans 23% des cas l'abreuvement des animaux.

Les pannes des forages équipés de pompes manuelles sont, dans 75% des réponses, imputables à l'usure normale. Leur délai de réparation n'excède pas la semaine (hormis 3 villages où les pannes dépassent un délai de plus de 100 jours).

Ces réparations sont assurées par des réparateurs villageois (souvent formés par les différents programmes qui se sont déroulés dans la région) et à défaut par un technicien de la ville la plus proche (Nioro, Kayes, ...), villes où sont souvent achetées les pièces de rechange.

Ces chiffres sont plutôt encourageants. Les observations de terrain incitent cependant à plus de prudence : les réseaux de pièces détachées et de maintenance, ne sont pas encore au point, et l'on peut imaginer que les délais sont plus importants que ceux qui nous ont été communiqués... M. SIDIBE (Directeur National de l'Hydraulique et de l'Energie du Mali) lors de la rencontre du 3 mai 98 à Paris¹³, mentionnait même que " d'après nos chiffres, 57% des villages (pas de la population) ont au moins un point d'eau moderne, mais 30% sont en panne ". De même Hydroconseil relevait¹⁴ que " les problèmes de trésorerie [...] et la faible efficacité de la filière de maintenance sur le cercle (il n'y a apparemment qu'un seul mécanicien compétent, [...]) entraînent des pannes souvent longues. "

B.4 Les forages motorisés

On relève 10 installations d'adduction d'eau potable (AEP) dans les villages de Dogoferry, Guiffi, Diongaga, Sansangué, Yaguiné, Diéma, Koméoulou, Sambankanou, Sambaga et Tambakara et 5 installations de type poste autonome (forage motorisé, réservoir au sol et quelques robinets) dans les villages de Foutougou, Guingui, Koréra Koré, Gogui, et Niogoméra.

35 000 personnes sont desservies par un système d'adduction d'eau potable (villages compris entre 1 500 et 9 000 habitants), et 9 000 personnes par des postes

¹³ " La gestion des adductions d'eau potable dans les centres secondaires au Mali – Compte rendu de la réunion thématique du 03/05/98 " – Régis Nayrolles – octobre 1998

¹⁴ " Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané ", HYDROCONSEIL, 1997, Etude effectuée à la demande du PJCMY et du G.R.D.R. avec la collaboration de l'ADCYF.

autonomes (villages inférieurs à 3 000 personnes). Ce qui fait donc un total de 44 000 personnes desservies par un forage motorisé, soit 20% de l'échantillon.

Les châteaux d'eau (et réservoirs) sont majoritairement réalisés en béton armé (10 ouvrages, soit 66%) contre 5 à structure métallique.

Ces forages motorisés sont au nombre de 26 pour les 15 sites. En effet, en dehors des 7 sites possédant un seul forage motorisé, 5 sites en ont deux et 3 sites possèdent 3 forages équipés. Ces chiffres montrent que dans plus de 50% des cas un seul forage n'a pu donner un débit suffisant, ce qui reflète les conditions hydrogéologiques défavorables de la zone. Ce constat soulève aussi quelques craintes : augmenter le nombre de pompes (et d'installations correspondantes pour l'électrification par exemple) peut grever les charges des installations.

Au total, 11 des 26 forages sont électrifiés grâce à une production électrique solaire (42%), 14 sont équipés avec une installation thermique (54%) et 1 éolienne (2%) est utilisée pour l'abreuvement des animaux.

La situation de l'exhaure sur ces 15 villages est la suivante :

- | | | | | |
|---|---|------------------------------|-----------------------|----------|
| - | 7 | “ installations solaires ” | uniquement | soit 47% |
| - | 5 | “ installations thermiques ” | uniquement | soit 33% |
| - | 2 | “ installations mixtes | solaire / thermique ” | soit 13% |
| - | 1 | “ installation mixte | solaire / éolien ” | soit 7% |

La vocation de ces infrastructures est la satisfaction des besoins d'eau domestique et en premier lieu d'eau de boisson. Cependant, dans 44% des cas (ce qui n'est pas négligeable) les installations motorisées ont aussi vocation à l'abreuvement des animaux. Nous n'avons pas relevé de témoignage selon lequel l'eau des AEP est utilisée pour une consommation agricole ou maraîchère.

Les réseaux d'adduction d'eau sont équipés de 14 bornes fontaines en moyenne sur les 10 AEP (entre 2 et 30 bornes fontaines). Sur les sites où les bornes fontaines sont les seuls points d'approvisionnement, le nombre d'habitant par borne est compris entre 75 et 3 000, avec une moyenne de 1 526 personnes par borne.

6 adductions possèdent des branchements privés (entre 66 et 257 branchements), avec une moyenne de 137 branchements. Le nombre de personnes par branchement privé est compris entre 11 et 34, avec une moyenne de 24 personnes par branchement. Vu les chiffres, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas de branchements marginaux, ou à destination d'institutions particulières (CSCOM, Administration, ...) mais des branchements destinés à la majorité de la population.

L'importance des branchements privés correspond donc souvent à un choix en terme de niveau de service. Le très fort taux de subventionnement des projets menés par les migrants permet dans certains villages à la quasi-totalité des concessions de disposer d'un branchement privé. Aux dépens de la “ vérité des prix ”¹⁵ qui n'est pas toujours respectée.

¹⁵ On entend par “ vérité du prix ” de l'eau le paiement par l'utilisateur du coût total du m³. A savoir que le prix de vente couvre l'ensemble des charges de fonctionnement du service de l'eau, ainsi que le provisionnement pour renouvellement des infrastructures, cela sans subvention extérieure.

Dans les villages où les AEP sont conçues selon le principe du branchement privé, on peut se poser la question de l'accès à l'eau pour les plus démunis ou pour les familles n'ayant pas ou peu d'émigrés : le prix du branchement leur est-il véritablement accessible ? Qu'advient-il de l'entretien des points d'eau habituels, qui risque d'être délaissé par le reste de la communauté ? Quelle est l'importance de la revente ?

C. Les projets d'approvisionnement en eau potable menés par les migrants

C.1 Qui est à l'origine des projets ?

La question de la paternité des projets est une question difficile à clarifier. *Premièrement*, la scission entre communauté migrante et villageoise n'existe pas dans l'esprit de la majorité des migrants : ils sont d'abord des villageois (nombre d'entre eux sont même chefs de familles). *Deuxièmement*, la décision d'engager un projet d'envergure se fait souvent au cours de réunions et d'échanges entre les villageois et leurs migrants qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Il est finalement difficile de déterminer qui a initié l'idée du réseau d'AEP. *Troisièmement* la transcription de la demande " améliorer l'approvisionnement en eau " (qui traduit un problème connu) en une réponse déterminée (l'adduction), n'est pas forcément le fait des mêmes individus. On peut alors avoir tendance à se focaliser sur la solution choisie (l'adduction) en perdant de vue la teneur du problème. Les autres pistes de solution sont rarement étudiées, en particulier la maîtrise des eaux de surface avec recharge de la nappe superficielle. Enfin, si l'on cite souvent la compétition que peuvent alimenter les différentes associations de ressortissants en France (faire aussi bien que le voisin), il ne faut pas négliger la compétition entre villages qui est parfois bien réelle.

La question de l'**origine du projet** peut traduire des pratiques de " parachutage " de projets parfois mal adaptés qui ont été observées dans la zone et qui font dire à certains villageois (lors de la restitution de l'enquête Yélimané¹⁶) : " *Les projets sont parachutés depuis la France, mais où se situent les torts : au niveau des migrants qui ne demandent pas l'avis du village ? Ou au niveau du village qui accepte sans discuter ?* ".

Cependant, une information plus aisée à obtenir, et qui est aussi déterminante, est celle du **porteur du projet**. En terme d'appropriation des infrastructures, l'implication des villageois lors des différentes phases permettra d'augmenter les chances d'adéquation des réalisations avec la réalité du village (satisfaction des besoins, potentiel économique et capacité de gestion). Sur ce dernier point, force est de constater que les projets des associations de migrants sont majoritairement pilotés depuis la France, et que les efforts pour y associer les villageois (même lorsque ces efforts existent) ne se traduisent que rarement par une maîtrise forte du projet par ces derniers.

¹⁶ " Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané", HYDROCONSEIL, 1997, Etude effectuée à la demande du PJCMY et du G.R.D.R. avec la collaboration de l'ADCYF.

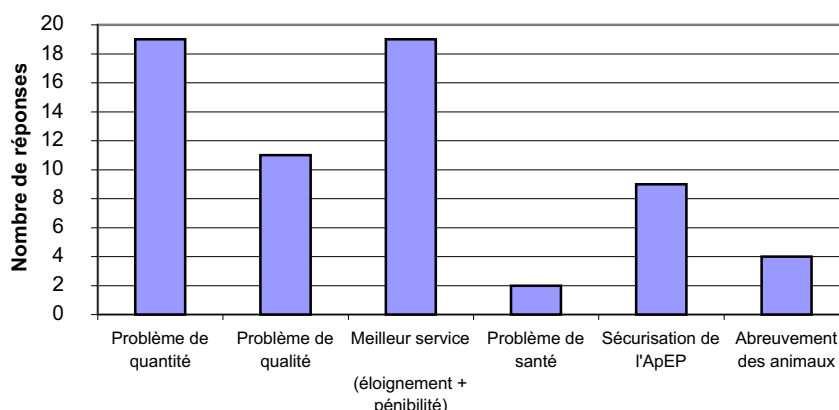
Il est ensuite difficile pour les populations de s'organiser pour prendre des décisions importantes, en l'absence d'une légitimité qu'aurait pu leur conférer une co-maîtrise d'ouvrage claire lors de la réalisation des installations. Comment gérer une infrastructure (coûteuse qui plus est) que d'autres ont payée ? Faut-il informer systématiquement les migrants pour toute opération dépassant la routine ?

Cette question de la maîtrise d'ouvrage sera encore plus cruciale lors de la mise en place des communes. En effet, il est prévu dans le cadre de la décentralisation un transfert de compétences de l'Etat vers les communes pour toutes les questions d'approvisionnement en eau potable : qui assurera les responsabilités liées à la propriété des ouvrages financés par les migrants : renouvellement des équipements et des infrastructures lourdes (réhabilitation de forages, de châteaux d'eau, ...), responsabilité pour le choix du mode d'exploitation... ?

C.2 Objectifs des projets menés par les migrants

Les associations de migrants porteuses de projets en approvisionnement en eau potable (soit 27 au moment de l'étude, excluant celles pour qui les projets étaient déjà réalisés) ont répondu à la question suivante : "quels sont les objectifs poursuivis par votre projet ?" ou "A quels problèmes les installations que vous comptez réaliser devront-elles pallier ?". Les réponses laissent apparaître comme préoccupation principale la résolution des problèmes de **quantité d'eau** disponible (70% des associations), à importance égale avec l'objectif **d'amélioration du service** (on entend par service les questions de pénibilité de transport et de distance aux points d'eau, mais aussi la régularité de la distribution). Ces deux préoccupations se rejoignent dans le sens où l'objectif des ressortissants est de permettre aux villageois de se dégager de la contrainte de l'eau, à savoir : des points d'eau proches couvrant les besoins quantitatifs.

Graphique n°9 : Objectif des projets hydraulique



La préoccupation de **qualité** n'apparaît que dans 41% des réponses, elle n'est exprimée en terme de préoccupation sanitaire que dans 7% des réponses. Ces chiffres sont relativement faibles, surtout si l'on considère qu'une eau de qualité est souvent jugée sur son bon goût, et pas forcément sur sa qualité

bactériologique ou chimique. Plusieurs considérations peuvent l'expliquer : d'abord une conscience diffuse que l'eau du forage (et donc de l'AEP) est saine (meilleure que celle du puits) sur le plan de la santé. Ensuite, on peut avancer le niveau de

priorité : “ de l’eau avant tout ” sous-entendu : il faut d’abord donner l’accès à de l’eau en quantité suffisante avant de se préoccuper d’autre chose. Enfin, et cela découle de la précédente hypothèse, les ressortissants en France, s’ils sont bien sensibilisés aux questions sanitaires, n’ont pas toujours pleinement conscience du rôle clé que joue l’eau de boisson. L’axe de travail précédemment cité sur l’eau et la santé au village peut s’engager en France aussi.

C.3 Les études

Les études pour la réalisation de forages (études géophysiques) ou les essais de pompage sont des pratiques récentes mais qui semblent se diffuser.

Il est rare que des études soient effectuées pour la réalisation de postes autonomes. Des devis pour le génie civil du réservoir et pour l’implantation des systèmes de pompage sont à peu près les seuls documents qui ont été produits.

Par contre, les études techniques pour les réseaux d’adduction sont la règle : un ancien fonctionnaire de la DNHE s’est même spécialisé sur le “ marché migrant ”. Mais ces études peuvent aussi être réalisées par des structures du Nord (villes jumelées, ONG, ...).

La question des études se pose plutôt en terme de qualité. En effet, ces études sont souvent conçues comme des hybrides d’avant projets sommaires et d’études de faisabilité, rarement comme des avants projets détaillés. Les causes peuvent être multiples :

- coût consenti par les ressortissants trop faible pour exécuter cette tâche (tirer les prix vers le bas permet rarement d’obtenir une prestation de qualité),
- Absence de définition claire de la prestation (pas de cahier des charges) lié au manque de connaissances techniques,
- Faiblesse de l’offre de service permettant pas une réelle mise en concurrence, ...

Mais aussi, le fait que les associations de migrants ne demandent souvent pas plus qu’un devis. Lequel, même irréaliste, constitue souvent le point de départ du projet, et des cotisations...

Très rares sont les études sur la demande et la faisabilité des projets, ainsi que leur cohérence avec les moyens disponibles au village (aspects socio-économiques). On constate un dimensionnement de plus en plus grand (taille de châteaux d’eau, nombre de branchements privés) qui ne tient pas compte des résultats obtenus sur les adductions déjà existantes. L’expérience incite à la progressivité dans la réalisation et l’importance de l’organisation préalable de la gestion.

C.4 La mobilisation de l’investissement

Plusieurs cas de figure se présentent. La constante est le lancement d’une cotisation auprès des adhérents dès que le montant du projet est estimé (cotisation moyenne pour les AEP : 5 900 FF par cotisant).

Les démarches vers des partenaires d'appui peuvent s'engager dès l'étape de réflexion, ou parfois après que les premières étapes du projet, et plutôt sur des questions de cofinancement. Il n'est pas anodin qu'à la question sur les attentes envers les partenaires d'appui, la première réponse soit ... le cofinancement (cf. Paragraphe G).

Si beaucoup de projets sont assumés intégralement par les migrants, les réseaux d'AEP, de par l'importance de l'investissement qu'ils nécessitent, impliquent la participation d'autres bailleurs. C'est ainsi que deux réseaux ont été financés à plus de 40% par des bailleurs du Nord. De la même façon, 4 autres réseaux ont été cofinancés entre 20 et 36%. Au total, les cofinancements obtenus sur 7 des 10 AEP s'élèvent à 3 700 000 FF (35% du montant des investissements sur ces 7 sites). Cette valeur est une estimation basse pour plusieurs raisons : les montants investis par les autres bailleurs sont souvent moins bien maîtrisés par les migrants, ce montant ne prend pas en compte toutes les opérations " annexes " de la coopération bilatérale : campagnes de forages, formations de réparateurs villageois, ... Par extension, il est très difficile d'obtenir des chiffres fiables sur toutes les actions conduites par les bailleurs Nord dans les villages d'origine des migrants.

Un exemple parlant : le PRS¹⁷. Les migrants ont financé une partie de l'investissement, dont ils connaissent souvent la valeur exacte. Par contre ils ont rarement souvenir du montant global de l'opération (et donc sur le pourcentage qu'ils ont financé). S'il est possible de retrouver ces pourcentages dans le cas d'une opération " normalisée " comme le PRS, il est souvent impossible lors d'une étude de ce type d'avoir une idée du montant total de nombreux autres projets non-migrants.

C.5 Les travaux (réalisation)

La construction de puits, exception faite de programmes englobant une zone importante, fait appel à des puisatiers locaux, voire exerçant au niveau sous-régional¹⁸. La technicité et le matériel (compresseur, explosifs, ...) sont bien maîtrisés par ces entrepreneurs.

Par contre, il devient nécessaire de faire appel à des entreprises de Kayes ou de Bamako (voire des entreprises Sénégalaises) pour les travaux de génie civil importants, comme la construction de châteaux d'eau en béton armé (10 sur les 15), la pose de canalisations sur de grandes distances ou la réalisation des forages.

C.6 Les " mesures d'accompagnement "

Les associations de migrants insistent souvent sur le besoin de former des villageois afin qu'ils acquièrent les capacités techniques à la gestion du service de l'eau. C'est dans cette optique qu'ils font inclure dans leurs contrats avec les entreprises retenues pour la réalisation du projet, un volet formation de quelques " jeunes ". Ces

¹⁷ Programme Régional Solaire, Financement Union Européenne

¹⁸ Par sous-régional, on entend un champ d'action inférieur à la région de Kayes (plusieurs cercles par exemple), et non pas sous-région africaine (Afrique de l'ouest).

derniers acquièrent à cette occasion des bases de plomberie ou de mécanique, qui leur permettront de réaliser les opérations courantes.

Les opérations plus lourdes sont effectuées par des mécaniciens de Kayes ou Bamako, ou de toute ville d'importance. Les prestations sont de qualité inégale.

Si les questions techniques méritent d'être approfondies, la formation des membres du Comité de Gestion en comptabilité et gestion a été effectuée, dans un seul des centres rencontrés lors des enquêtes (avec la participation d'un partenaire Nord). L'étude sur l'« Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané »¹⁹ relevait que « les outils de gestion sont réduits au strict minimum [...] trois comités disposent d'une véritable trésorerie. Là encore, le manque de formation des membres du comité se fait cruellement sentir : aucun des comités n'utilisait de grand livre de caisse de type entrée / sortie / solde. ».

Mais la formation pourrait prendre d'autres formes, autour de l'éducation sanitaire par exemple. On peut en effet envisager la réalisation d'un dispositif d'approvisionnement en eau comme un temps fort pour la sensibilisation au village (et en France) autour des risques liés à l'eau non potable et de la santé en général. C'est un axe de travail qui nous paraît pertinent à développer dans l'appui à la réalisation de ce type d'infrastructure.

¹⁹ Voir note 16

D. La gestion du service de l'eau

D.1 Structures de gestion du service de l'eau

Les autorités traditionnelles assurent la gestion des points d'eau dans 26% des villages enquêtés. Ce type de gestion s'applique aux communautés disposant d'un équipement classique d'hydraulique villageoise (puits ou forages avec pompes manuelles). Un seul village équipé de pompes manuelles possède son Comité de Gestion qui relève un forfait de 30 FCFA par mois et par chef de famille.

Sur les 15 installations de forages motorisés, 13 possèdent une structure qualifiée de comité de gestion de l'eau ; et une a confiée l'équipement (poste autonome) à l'association villageoise²⁰. Ce chiffre est plutôt encourageant car des structures de gestion spécifiques sont plus efficaces que des associations "multifonctionnelles" (risque d'interférence entre des caisses multiples). Cependant l'existence d'une structure de gestion, si c'est un premier pas important, ne préjuge pas de ses compétences ni de sa latitude d'action : un comité de gestion n'est pas forcément autonome dans la gestion.

L'enquête menée par HYDROCONSEIL sur le cercle de Yélimané faisait apparaître que " la mise en place des comités de gestion est souvent abordée en dernière minute, les membres sont souvent les mêmes que ceux du traditionnel "bureau de coordination migrant", mis en place dans le cadre des autres projets financés par des migrants [...] Les membres sont rarement choisis en fonction de leurs compétences mais de critères sociaux [...] Les comités sont très souvent handicapés par des problèmes sociaux et sont l'objet d'enjeux de pouvoirs (conflits entre quartiers, problèmes de chefferie). Un cas extrême de cette situation est le village où un grave conflit de chefferie interdit l'accès à l'eau à une partie de la population... ". On notera tout de même qu'en contrepartie, l'autorité traditionnelle peut être une force et un facteur de cohésion pour le comité de gestion.

Enfin, notre étude ne permet pas de se faire une idée précise sur la **rentabilité économique de l'exploitation** et le sérieux de la gestion, car les équipements sont relativement récents (les équipements solaires ont une ancienneté de 4-5 ans en moyenne). Les " moments de vérité " que sont les opérations de renouvellement de l'équipement (pompe, groupe électrogène, onduleur, panneaux solaires, etc....) interviennent sur des échéances plus longues, respectivement de : six, dix, quinze et vingt ans. C'est à ces moments là que l'on peut vérifier si le niveau d'épargne est suffisant et si le comité de gestion a la capacité de mobiliser la somme correspondante à l'investissement à effectuer.

En conclusion, on peut souligner que la majorité des ressortissants fait rarement la distinction entre les fonctions de représentation des usagers et celle d'exploitation des ouvrages. Il devient alors difficile d'aborder la délégation du service à un

²⁰ la dernière donnée n'était pas disponible auprès de l'association de migrants concernée

exploitant privé, qui est perçue comme une perte de maîtrise des usagers sur le service de l'eau.

D.2 Paiement et prix de l'eau

L'eau est payante dans le cas des forages motorisés, à deux exceptions près : un cas d'exhaure solaire, et une réponse non fournie.

Pour toutes les réponses fournies (certaines associations n'ont pas répondu), le paiement s'effectue en fonction du volume (m^3 vendus, paiement à la bassine ...) Différentes expériences montrent que le paiement au volume est celui qui offre le plus de garanties quant à la rentabilité économique (à l'inverse du système forfaitaire qui peut inciter au gaspillage de l'eau).

La fourchette des prix est comprise entre 300 et 500 FCFA/ m^3 pour 9 installations sur les 16. Ce qui constitue un *ordre de grandeur cohérent*²¹, en terme de recouvrement des coûts.

3 associations de migrants n'ont pu fournir les prix de l'eau pratiqués. Dans les 4 autres cas, le prix de l'eau est inférieur à 125 FCFA / m^3 , ce qui semble une valeur très faible. Notons que ce prix de l'eau peut faire l'objet de conflits sérieux entre l'association de ressortissants et les villageois. Ces derniers n'étant pas toujours disposés à satisfaire les conditions financières qu'entraîne un financement local du service de l'eau.

Il resterait à vérifier au cas par cas si ces tarifs de la vente de l'eau permettent effectivement de pérenniser les systèmes ou si le prix de l'eau ne couvre que les charges de fonctionnement. De même, il serait important d'évaluer le taux de recouvrement **effectif** du paiement de l'eau ou des cotisations.

Les témoignages que nous avons recueillis laissent apparaître une prise de conscience de l'importance du recouvrement des coûts localement. L'information a bien circulé et les migrants sont, dans leur majorité, convaincus du bien-fondé d'un paiement volumique de l'eau qui permette d'autonomiser les infrastructures localement. Cependant la "vérité du prix" de l'eau n'est pas toujours aisée à appliquer, car elle excède parfois le coût que les villageois sont prêts à consacrer à ce service. De telles situations, qui ne sont pas l'exception, peuvent avoir des répercussions néfastes sur le plan sanitaire puisque la réaction naturelle des usagers est de privilégier les sources d'approvisionnement gratuites, malgré leur qualité inférieure. Cette attitude provoque une baisse de la quantité d'eau vendue et aggrave mécaniquement les difficultés de gestion de l'installation : moins on vend de l'eau, plus elle est chère (une partie des charges sont fixes), et plus on a de la difficulté à en vendre.

Dans ce contexte, la détermination du prix de l'eau découle le plus souvent d'un consensus entre la volonté de paiement des usagers et le souci d'accéder à cette "réalité des prix". Ces logiques contradictoires et des mal compréhensions entraînent parfois des situations complexes : certains villageois refusent d'augmenter le prix de

²¹ Si l'on se réfère, entre autre, aux valeurs mentionnées dans le " Rapport technique et financier ", Cellule de Conseil aux Adductions d'Eau Potable (CCAEP), 30/06/98.

l'eau arguant qu'il s'agit d'un "service social" et qu'à ce titre, les migrants doivent continuer à le subventionner. Certains migrants surdimensionnent délibérément "leur" réseau d'adduction, profitant d'une situation en France encore propice à la mobilisation des cotisations, dans un contexte de précarité grandissante en France.

D.3 Implication des migrants dans la gestion

Il est difficile d'obtenir des données quantitatives fiables sur la question de l'implication des migrants dans la gestion et dans le financement du renouvellement des infrastructures. *D'abord* parce qu'il n'est pas toujours évident de faire la part entre ce qui ressort de l'investissement et ce qui a trait au fonctionnement. Le renouvellement de matériel est souvent assuré par les associations de ressortissants (achat d'un nouveau groupe électrogène par exemple), mais il est rarement considéré comme un coût récurrent à intégrer dans le recouvrement et la détermination du prix de l'eau. *Ensuite* parce que nombre de ces dépenses sont diffuses. Faute d'historique comptable exhaustif, la contribution des migrants pour des investissements mineurs (1 000 à 5 000FF) est difficile à isoler. *Enfin*, le financement par les migrants de dépenses qui devraient être couvertes par le village n'est pas très valorisant auprès d'un tiers, car elle traduit la difficulté d'autonomisation d'une installation, et donc l'entretien d'une dépendance envers les revenus de la migration. Tout cela entraîne une certaine distorsion dans les réponses fournies aux questionnaires.

Il faut cependant se garder d'enfermer sous le même moule toutes les situations. Certaines installations (construites par le PRS notamment) fonctionnent sans appui des associations de migrants (même si une partie des mandats individuels des migrants est utilisée, via les familles, pour le paiement de l'eau). Reste tout de même que la majorité des sites font, ou ont fait, appel à des financements migrants pour des dépenses extra investissement (renouvellement de matériel en particulier).

Les informations recueillies montrent que cette contribution est très variable d'un cas à l'autre. Elle peut prendre la forme d'une contribution au contrat de maintenance, du remplacement du groupe électrogène, d'une participation aux réparations exceptionnelles, mais aussi d'une contribution régulière des migrants pour les frais de fonctionnement. L'enquête a même recensé une association qui collecte une cotisation régulière dont l'usage est destiné au règlement des frais de gasoil...

L'enquête terrain sur Yélimané allait plus loin dans ce sens, en relevant (à partir des comptes d'exploitation) que les migrants, à de rares exceptions près, prennent en charge le renouvellement des installations et contribuent massivement aux frais de fonctionnement. Cette prise en charge atteint 50 à 70% dans les cas observés. Cette situation semble aggravée lorsque les migrants ont porté le projet (conception, réalisation et suivi), sans contribution d'une structure locale d'appui et de suivi.

E. Les partenaires et prestataires

E.1 Quelques définitions

E.1.1 Partenaires

On définira ici comme “ partenaire ” des associations de migrants toute structure qui accompagne leurs initiatives. Cet accompagnement peut se matérialiser de différentes façons :

- par un conseil technique : l’avis d’un professionnel, l’expertise ;
- par une aide méthodologique : quelles sont les différentes étapes à respecter pour conduire un projet (études techniques, formations nécessaires, participation de la population aux décisions, ...)
- ou enfin par un apport financier au projet (bailleur), éventuellement conditionné à certaines normes concernant le dossier et à un compte-rendu après réalisation (voire au-delà dans le suivi de la gestion).

Le partenaire est solidaire de l’action, il intervient pour apporter ses propres compétences, son regard extérieur, ou pour porter l’action conjointement avec l’association partenaire.

E.1.2 Prestataires

Le prestataire, le plus souvent privé, offre un service précis sur la base d’un contrat (oral ou écrit). La tâche à effectuer est déterminée et peut être jugée au regard de la définition qui en a été faite lors de la commande. Les entreprises de travaux publics qui réalisent les installations sont des prestataires : elles interviennent pour effectuer les installations qui leur ont été commandées, sur la base des plans qu’on leur a fournis. Il n’y a pas d’implication dans le projet en tant que tel : c’est une prestation marchande.

Les ambiguïtés peuvent être de deux ordres :

- certains prestataires jouent plusieurs fonctions auprès du “ commanditaire ” : par exemple, des bureaux d’étude assument les tâches de conseil technique, d’étude, d’appui à la construction d’appel d’offres, de suivi de chantier et de conseil de maintenance. Ce cumul comporte l’inconvénient de laisser entre les mêmes mains des fonctions quasi décisionnelles (conseil) et exécutives (réalisation d’étude, suivi de chantier), ce qui peut amener le prestataire à conseiller des investissements coûteux pour s’assurer un marché important lors de la réalisation. En effet, certains bureaux d’études calculent leurs prestations en appliquant un pourcentage sur le montant des travaux.
- Certains partenaires (le plus souvent techniques) effectuent des prestations durant le projet (rémunérées ou non). Ces pratiques, qui ont souvent le mérite

de simplifier les procédures, de raccourcir les délais et de diminuer les coûts posent certaines questions. Le non recours à des prestataires locaux (lorsqu'ils existent - mais prend-t-on toujours le temps de s'en assurer?) ne leur permet pas d'augmenter leur volume d'activité, ce qui peut être un frein à l'initiative privée. Ensuite le mélange des fonctions peut compliquer les relations de partenariat, et remettre en cause les synergies agissant pour la conduite du projet. Il est plus aisé de se retourner contre un prestataire, qui peut être mis en concurrence, que contre un partenaire avec lequel la collaboration dépasse la simple relation client-fournisseur. Des différends au sujet de la qualité de la prestation peuvent mettre en péril les relations futures entre les deux " partenaires ".

E.2 Les partenaires au Nord

Les associations de migrants peuvent s'adresser à plusieurs organismes pour solliciter un appui : Fédérations de migrants, Ong, Comités de Jumelages, Syndicats des eaux, ... (voir § E.4). Elles y font d'ailleurs largement recours pour les projets d'approvisionnement en eau potable, étant donnée la technicité inhérente à ces projets mais aussi au regard des sommes à engager. 48% des associations (tous types de projets confondus) ont effectivement lié des partenariats à l'occasion de projets et 60% de celles qui ont engagé des partenariats l'ont au moins fait avec deux partenaires différents dans leur histoire.

Sur notre échantillon, des partenariats ont été noués pour 39 actions d'hydrauliques (sur les 148, soit 26% des projets menés en partenariat). La majorité de ces partenariats s'effectuent avec des organismes du Nord (74% des cas), mais aussi dans le cadre de programmes plus généraux se déroulant au Mali (21%).

9 des projets de forages motorisés ont été conduits en lien avec des partenaires Nord (dont quatre avec la coopération décentralisée), soit plus de 50% des projets de ce type. Plus le projet est important, plus il justifie un recours au partenariat, sur les questions techniques ou financières.

Les structures du Nord interviennent en apportant un cofinancement dans 79% des cas (23 projets), et en tant qu'appui-conseil dans 55% des cas. Nous avons relevé trois situations (10%) où une structure Nord est intervenue dans la réalisation sur le terrain, et dans deux occasions elles ont réalisé des études. Les organismes du Nord apportent donc un appui essentiellement financier et méthodologique.

A noter qu'une association intervillageoise : Guidimakha Xeri Kaffo (GXK) a conduit un programme de réalisation de puits modernes, auprès des 15 villages membres, entre 1993 et 1997²². Pour cela elle a noué des partenariats avec des bailleurs (CRIF) et des ONG intervenant sur la zone (GRDR, ISF).

²² Pour un résumé de cette action et les coordonnées de GXK, voir " Bassin du fleuve Sénégal, Répertoire des actions de développement " Tome MALI ; Guillaume Aubourg ; pS-Eau ;1998

E.3 Les partenaires au Sud

Trois des projets d'AEP ont été conduits en lien avec le PRS et l'ODIK (soit un quart des projets qui découlent de l'action de ces programmes), soit sensiblement le même ordre de grandeur que pour l'ensemble des projets d'approvisionnement en eau potable (21%).

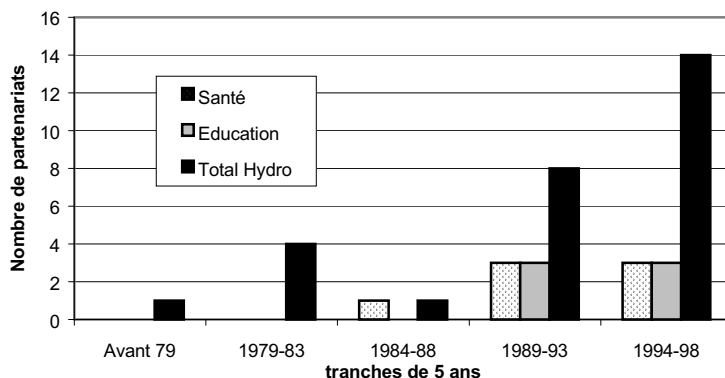
Les Ong du Sud n'ont été mentionnées comme partenaires que lorsqu'elles étaient partie prenante d'un programme.

L'arrivée des collectivités locales dans un futur proche (les premières élections des conseils municipaux des communes rurales étant programmée pour courant 1999) introduira un nouvel acteur dans le paysage. Les relations entre migrants et communes seront à construire, de nombreuses collaborations sont envisageables, bien que les modalités de partenariats restent encore assez floues pour les migrants. C'est sans conteste un enjeu majeur des années à venir.

E.4 Evolution du nombre de partenariats

L'évolution de ces partenariats tous domaines confondus est en progression : soit les associations de migrants effectuent un nombre plus important de démarches, soit le nombre de structures se mettant en position de venir en appui aux associations de migrants augmente depuis la fin des années 1980. Les projets de mosquées ne sont jamais conduits avec un partenariat.

Graphique n°10 : Nombre de partenariats en fonction du temps et de la thématique d'intervention



Les partenariats dans les domaines de l'éducation et de la santé sont en progression numérique, cette tendance suit la courbe du nombre de projets dans ces secteurs (Cf. Graph. n°4 ; § A.3.1).

Le secteur de l'hydraulique est encore en tête (ce qui tient en partie, rappelons-le, à la constitution de l'échantillon) puisque le nombre de partenariats dans le secteur de l'hydraulique suit une croissance "quasi exponentielle". En reliant ces courbes avec celles du Graphique n°6 (Cf. § A.4.1), on peut relever que les partenariats interviennent massivement sur les dernières années. Cela correspond au passage des associations à des projets plus ambitieux (AEP ou Postes autonomes) qui demandent des compétences techniques et des moyens financiers rarement disponibles dans les associations de migrants.

E.5 Partenaires recensés

Lors des différentes enquêtes, nous avons relevé un certain nombre de partenaires ayant participé (ou participant) aux projets des migrants. Voici la liste de ces "partenaires des associations de migrants", avec les fonctions qu'ils ont joués ou jouent d'après les personnes rencontrées. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive.

<i>Partenaires d'appui</i>	<i>Technique</i>	<i>Méthodologique</i>	<i>Financier</i>
Agence de l'Eau Seine Normandie			X
Agir ABCD	X	X	
CCFD		X	X
Comités de Jumelage*		X	X
Conseil Général des Hauts de Seine			X
Conseil Régional d'Ile de France			X
Essonne Sahel		X	X
Fédérations d'associations de migrants ou Associations intervillageoises	X	X	X
Forage Mali	X		X
Frères des Hommes		X	X
GRDR	X	X	
Hydraulique Sans Frontières	X	X	
Ingénieurs Sans Frontières	X	X	
KARE SOLEIL	X		
Institut PANOS		X	
PS-Eau	X	X	
SAGEP	X	X	X
Secours Populaire		X	X
Syndicat des Eaux d'Ile de France	X	X	X
Union Européenne			X

*Derrière la dénomination de " Comité de Jumelage ", on regroupe les comités effectifs (engagement formel de la municipalité) et les associations de solidarité qui regroupent des individus d'une ville donnée autour d'une relation avec un village (ou commune) donné. Nous avons relevé lors de notre enquête les villes suivantes : Boussy St Antoine, Cachan, Chilly Mazarin, Faches Thumesnil, Marmande, Marolles en Hurepoix, Montreuil.

E.6 Liens avec les pouvoirs publics

E.6.1. Au Sud

Les relations entre les migrants et les pouvoirs publics maliens sont souvent limitées au minimum. Ils ont plus souvent recours aux structures privées, sans qu'il n'y ait forcément de contractualisation écrite.

Il existe même parfois une véritable défiance à l'encontre des autorités, qui sont accusées d'inefficacité, de corruption et d'absence dans les villages. Les migrants se posent en intervenant unique, assumant l'essentiel du développement de la zone. Les excès de ces prises de position (souvent exagérées) dénotent bien du fossé qui peut exister pour certains villages entre les migrants et l'administration.

Dans ce contexte, les associations de ressortissants effectuent peu de démarches auprès de l'administration : 43% des associations ont pris contact avec la DNHE pour obtenir des conseils ou des informations sur leurs projets.

Ces chiffres montrent que des efforts sont à faire pour que ces relations se développent et que la reconnaissance mutuelle entre acteurs progresse dans les années à venir.

E.6.2. Au Nord

En ce qui concerne les pouvoirs publics français, que certaines associations sollicitent parfois au plus haut niveau (lettre à destination de ministres ou d'élus régionaux), elles se soldent le plus souvent par une lettre de renvoi en direction d'ONG françaises. Il faut signaler que ces mêmes pouvoirs publics sont réticents à financer directement ces associations de migrants, et leur demandent de contracter un partenariat avec une ONG. Le financement passe alors par ces structures, imposées comme maillon incontournable.

F. Les projets en cours

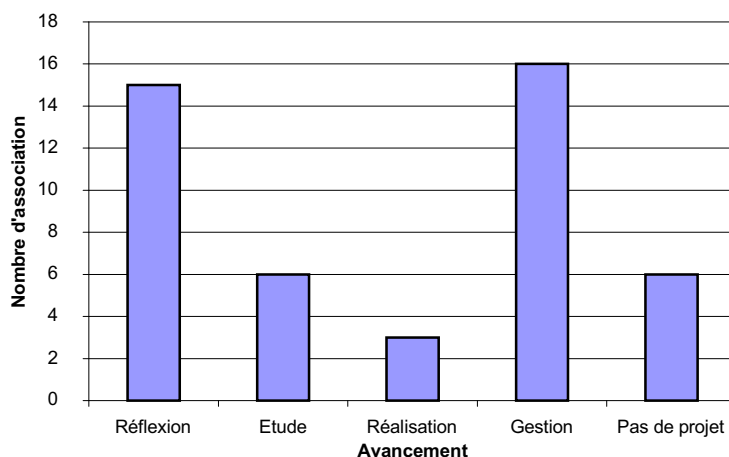
Sur les 42 associations concernées par ce travail d'enquête, 24 ont un projet hydraulique en cours. Pour 15 d'entre elles le projet porte sur une AEP, pour 3 d'entre elles sur un poste autonome et 6 réfléchissent à des projets de puits ou de forage. 18 associations sur les 42 n'avaient pas ou plus de projet hydraulique (eau de boisson) lors des entretiens.

Le type d'exhaure (système de pompage) n'est pas défini au moment de l'enquête dans 65% des projets, par contre 17% penchent pour du solaire (perception que le solaire est gratuit ou tout au moins plus avantageux...).

Un total de 21 associations sont en cours de maturation d'un projet (15 en réflexion, 6 à la phase étude), et 3 associations qui sont en phase de réalisation. Les 16 installations recensées en forage motorisé (dont dix adductions) sont *potentiellement* confrontées à des problèmes de gestion (ce qui n'exclue pas qu'elles aient un projet d'extension ou d'amélioration de leurs infrastructures). 6 associations sur notre échantillon n'étaient pas concernées, au moment de l'entretien, par la thématique de l'approvisionnement en eau.

Comme on l'a relevé plus haut, 6 villages possèdent des études préalables²³ (hydrogéologie, topographique, Avant Projet Sommaire ou Détaillé) soit 25% des associations qui portent un projet (4 disposent d'un "Avant Projet Détaillé"), ce qui témoigne d'un avancement réel dans les projets.

Graphique n°11: Situation des associations de migrants sur les projets hydraulique



Ces 6 projets concernent des adductions d'eau, à une exception près où il s'agit de forages prévus pour être équipés avec des pompes manuelles. 3 de ces associations sont en relation avec des structures d'appui au Nord, qui les accompagnent dans le montage du dossier.

4 associations se sont mises en relation avec la DNHE pour du conseil et/ou du suivi / réalisation. L'association désirant réaliser des forages équipés de pompes manuelles a même fait appel à la DRHE pour les études hydrogéologiques.

²³ hormis les études géophysiques qui sont parfois réalisées par la DRHE, les études dont disposent les associations de l'échantillon sont confiées à des prestataires privés

G. Attentes des migrants en matière d'appui

Cette partie de l'enquête avait pour objet de cerner quelles étaient les attentes exprimées par les associations de migrants vis à vis d'un organisme d'appui. Les réponses collectées donnent les résultats suivants :

- 64% attendent un appui en terme ... de recherche de financement
- 45% de conseil technique
- 38% d'aide au montage de projet.

Dans la perspective de journées d'information-formation sur le thème de l'approvisionnement en eau potable, le type d'informations qui recueillent le plus d'intérêt portent sur :

- les partenaires financiers (40% des réponses),
- l'organisation des comités de gestion (40%),
- le comparatif des différents systèmes d'exhaure (37%),
- les problèmes liés à l'eau et la santé (37%),
- l'entretien des réseaux d'AEP (37%),
- les expériences existantes et le rôle des migrants (30%),
- et enfin l'exhaure solaire (27%).

Les problèmes de **financement** sont immanquablement en tête des préoccupations des migrants. Cela se comprend aisément vu les montants financiers à engager pour mener à bien ce type de projets. L'ampleur des projets entraîne donc souvent des économies qui ne sont pas souhaitables : les études préalables sont rarement suffisantes, les budgets pour la réalisation sont tirés vers le bas, ce qui sans être foncièrement négatif, peut conduire à un amoindrissement de la qualité des ouvrages.

Un appui aux associations de migrants doit donc impérativement prendre en compte la dimension du financement des projets (études, réalisation, suivi). Ne pas traiter cette question entraîne une perte de réceptivité des associations de migrants aux autres formes d'appui. Cela ne veut pas forcément dire que l'organisme d'appui endosse la fonction de bailleur (ce qui comporte une part certaine de risques) mais il convient qu'il permette une mise en relation avec des circuits de financement, éventuellement en assurant un « formatage » commun et accessible aux bailleurs.

Un point positif est l'intérêt porté sur les questions **d'organisation des comités de gestion** : cela montre que les migrants sont soucieux de voir leurs investissements

bien gérés localement, mais aussi les difficultés rencontrées pour satisfaire cet objectif.

Un travail conjoint avec les associations de migrants devra s'attacher à informer et former les représentants des associations sur les enjeux de la gestion et les mécanismes qui permettent une gestion efficace. Le rôle des migrants n'est certainement pas de s'impliquer trop avant dans la gestion, cependant il convient de réfléchir avec les associations qui sont confrontées avec des insuffisances de gestion sur les solutions souhaitables et envisageables. Ce travail devra s'appuyer l'acquisition minimale des principes de gestion au niveau des migrants, mais aussi et surtout sur une mise en relation avec les structures existantes localement afin d'amorcer un travail au niveau du village. L'association de migrant étant alors un atout pour le dialogue entre cette structure et le village (et inversement).

Les **questions techniques** sont en bonne place, sur les systèmes d'exhaure (avec une attirance vers le solaire), et sur l'entretien des réseaux. Comme on peut s'en douter, les associations de migrants sont souvent un peu désarmées devant la technicité des projets d'approvisionnement en eau potable. Plusieurs structures d'appui technique existent (voir § E.5.), sans qu'il y ait forcément une action construite au niveau de ces acteurs sur cette thématique. La demande porte sur une expertise vis à vis des prestations fournies par les prestataires locaux, mais aussi plus en aval sur des documents types pour la contractualisation avec ces prestataires et le lancement d'appels d'offre.

Pour finir, les questions liées à la **santé** apparaissent en deuxième position (37% des réponses). Ce chiffre montre que les associations de migrants sont intéressées par de l'information sur le thème eau et santé, ce qui confirme la pertinence d'une action sur le sujet auprès de la migration.

Ces réponses laissent apparaître qu'il existe une demande en France pour un appui et de l'information-formation sur les thèmes relatifs à l'approvisionnement en eau potable. La fonction de ces actions est avant tout de permettre aux associations de faire aboutir leur projet. Sans cette réalisation, les associations perdent de leur raison d'être. Un travail sur les questions méthodologiques ne peut être efficace qu'accompagnée de réponses techniques adaptées et de pistes concrètes pour des cofinancements.

Enfin cet appui ne doit pas être focalisé sur la « solution AEP », il doit au contraire être à même de proposer des alternatives aux villages pour lesquels ce type d'installation n'est pas pertinent.

H. Annexes

H.1 Liste des villages et associations de migrants

NOM DU (DES) VILLAGE(S)	Cercle	Nombre d'habitants	Nom de l'association en France	Nombre de membres
SITAKOUROU ET DAMANDI	Bafoulabé	2 053	Bénévoles Franco Maliens pour l'Aide au Développement de Sitakourou et Damandi (BFMADS)	105
SOROMA (17 VILLAGES)	Bafoulabé	25 000	Association pour le Développement du Soroma	2 000
DIANKOUNTE CAMARA	Diéma	7 000	Association des Ressortissants du Village de Diankounté Camara	70
DIEMA (ET HAMEAUX)	Diéma	5 000	Association des Ressortissants de Diéma en France (ARDF)	100
FOUNTO (CF DIEMA)	Diéma	400	Diéoura Dô Boussy Capé	20
LAMBIDOU	Diéma	20 000	Association des Ressortissants de Lambidou en France (ARLF)	2 000
TINKARE	Diéma	4 000	Organisation pour le Développement Hydraulique de Tinkaré (ODHT)	200
BOUGOUNTINTI	Kayes	1 200	Associaion pour le Développement de Boukountinti Gopéla en France (ADBGF)	24
DAKASSANOU	Kayes	1 039	Dakassanou Solidarité	80
DIAMOU	Kayes	4 000	Association des Ressortissants de Diamou (ARD)	20
DIOMBOKOU (15 VILLAGES)	Kayes	29 000	Benkady culturel des 10 villages du Diombokou (sud du Mali)	70
FALEYA	Kayes	350	Association pour le Développement de Faleya (ADF)	10
GABOU	Kayes	3 000	Association des ressortissants de Gabou en France (ARGREF)	205
GOUMERA	Kayes	3 000	Association des Ressortissants de Gouméra en France (ARGF)	127
KOUSSANE	Kayes	9 000	Association des Ressortissants de Koussané en France	70

NOM DU (DES) VILLAGE(S)	Cercle	Nombre d'habitants	Nom de l'association en France	Nombre de membres
SANSANGUE	Kayes	3 000	Association du Village de Sansangué pour le Développement (AVSD)	150
SERO	Kayes	4 600	Association pour le Développement du Village de Séro (ADVS)	50
SOMANKIDI	Kayes	9 000	Association des Ressortissants du Village de Somankidi pour le Développement Economique et Culturel (ARVDESC)	200
TAFACIRGA	Kayes	1 200	Tafacirga Maren Kafo (TMK)	70
ARDT DE GUOGUI	Nioro	8 000	Association des Ressortissants de l'arrondissement de Gogui (ARAG)	40
FOUTOUGOU	Nioro	500	Association des Ressortissants du Village de Foutougou	12
GUINGUI	Nioro	350	Association des Ressortissants du Village de Guingui	10
KORERA KORE	Nioro	3 500	Regroupement des volontaires pour le Développement de l'arrondissement de Koréra Koré (RDK)	11
SEREDJI	Nioro	852	Association du Village de Sérédji (AVS)	43
TOUROUROU	Nioro	2 000	Association des Ressortissants du Village de Tourourou	
YOURI	Nioro	9 000	Association Youri (AY)	15
BANDIOUGOULA	Yélimané	4 600	Association des Ressortissants de Bandiougoula en France (ARBF)	250
DIONCOULANE + 4 AUTRES VILLAGES	Yélimané	6 000	Association Intervillageoise pour l'Education et la Santé (AIES)	???
DIONGAGA + 6 AUTRES VILLAGES	Yélimané	11 000	Association des Ressortissants de Diongaga Unifié en France (ARDUF)	600
DOGOFIRY	Yélimané	2 600	Association des Ressortissants du Village de Dogofiry "Sumpu" en France (ARVDSF)	250
GORY	Yélimané	4 250	Union Gory en France pour le Développement (UGFD)	300
GUIFFY	Yélimané	1 800	Association pour le Développement du Village de Guiffy en France (ADVGF)	68
KIRANE	Yélimané	7 800	Association des Travailleurs de Kirané en France (ATKF)	560

NOM DU (DES) VILLAGE(S)	Cercle	Nombre d'habitants	Nom de l'association en France	Nombre de membres
KOMELOU + 5 HAMEAUX	Yélimané	3 400	Association Communauté Franco-malienne pour l'Aide au Développement de Koméoulou (ACFMADK)	350
LAMBATARA	Yélimané	3 700	Association pour le Développement économique, social et culturel de Lambatara en France	150
MARENA TRINGA	Yélimané	3 000	Association des Ressortissants de marena Tringa en France (ARMTF)	200
NIOMERA	Yélimané	2 400	Association des Ressortissants de Niogoméra en France (ARNF)	181
SAMBAGA	Yélimané	2 500	Association des Travailleurs Maliens de Sambaga en France (ATMS)	160
SAMBANKANOU	Yélimané	1 540	Association des Ressortissants de Sambankanou en France (ARSF)	96
TAMBAKARA	Yélimané	4 000	Solidarité et Développement de Tambakara (SDT)	312
YAGUINE	Yélimané	9 000	Union des Ressortissants de Yaguiné en France (URYF)	200
YELIMANE CEBBE	Yélimané	880	Association des Ressortissants de Yélimané Cebbe en France (ARYCF)	100

H.2 Bibliographie

- **Réflexion en vue d'une stratégie nationale pour le développement et la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi urbains – Rapport de synthèse de l'atelier de réflexion (25 au 28/06/96)**, Ministère des mines, de l'Energie et de l'hydraulique, DNHE, KfW, FAC, UE.
- **Etude de l'alimentation en eau des centres semi-urbains et ruraux en 1^{ère} région (Kayes)** Ministère des mines, de l'Energie et de l'hydraulique, DNHE, KfW.
- **Lois et décrets de la Décentralisation**, Primature, Mission de Décentralisation, République du Mali, décembre 1996
- **Schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali**, Ministère de l'industrie, de l'Hydraulique et de l'Energie, DNHE, PNUD, août 1991
- **Analyse du fonctionnement des adductions d'eau potable des petits centres du cercle de Yélimané (Mali)** - Tomes **Document principal, Annexes A et B et Synthèse des enquêtes utilisatrices** - Bernard COLLIGNON, Bruno VALFREY et Géraldine COMPTIER, HYDROCONSEIL, PJCMY et GRDR, février 1997
- **Diagnostic économique et axes de développement sur les 4 cercles Nord (Kayes, Yélimané, Nioro et Diéma) de la région de Kayes**, Jacques ALVERNHE, GRDR, décembre 1996
- **Epargne des migrants et outils financiers adaptés**, CIMADE-EUROPACT-ABPCD, juillet 98
- Cahier n° 11 du pS-Eau : **Modes de gestion des bornes-fontaines dans les quartiers périurbains, le cas de 3 villes maliennes** - Actes de la réunion thématique organisée par le pS-Eau dans le cadre du programme " Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres ", Alain MOREL A L'HUISSIER, Véronique VERDEIL et Christophe LE JALLE, Mai 1998, 55 pages
- **Etude sur les interventions des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal**, pS-Eau et RADVFS, septembre 1996, 25 pages
- **Actes de la rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal de décembre 1996**, Bernard COLLIGNON, DEM, pS-Eau et RADVFS, Mai 1997, 56 pages
- **Actes de la deuxième rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal de décembre 1997**, Olivier KABA et Guillaume AUBOURG, DEM, pS-Eau et RADBF, octobre 1998, 44 pages
- **Vous montez un projet d'approvisionnement en eau de boisson ? Avez-vous pensé à ... Quelques conseils pour le montage de projets dans le secteur hydraulique** , Bernard COLLIGNON, pS-Eau, juin 1997, 27 pages
- **Compte rendu de la réunion sur l'hydraulique en Mauritanie du 5 avril 1997**, Mathieu LE CORRE, pS-Eau, août 1997, 27 pages
- **Concevoir et gérer ... un petit réseau d'adduction d'eau**, Bruno VALFREY, pS-Eau, octobre 1997, 50 pages

- **La gestion des adductions d'eau potable dans les centres secondaires au Mali – compte rendu de la réunion thématique du 03/05/98**, Régis NAYROLLES, pS-Eau, octobre 1998, 40 pages
- **La gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable du bassin du fleuve Sénégal (au Sénégal et au Mali) – Compte-rendu de la journée du 14/11/98**, Séverine CHAMPETIER, pS-Eau, ISF Nord, A paraître

H.3 Note méthodologique

H.3.1 Pourquoi cette étude ?

Depuis 1996 et surtout depuis début 1997 le pS-Eau et le GRDR ont relevé une augmentation importante des sollicitations de la part d'associations de migrants sur des projets hydrauliques.

Ce constat les a conduit à mener une étude sur les projets hydrauliques des migrants avec pour principaux objectifs :

- Fournir des éléments sur les infrastructures existantes et sur l'état d'avancement des projets soutenus par les migrants : “ à quoi veut-on répondre et que voulons nous entreprendre ? ”. Ceci afin de cibler les interventions d'appui et le type d'informations prioritaires.
- Capitaliser ces données afin de pouvoir valoriser l'action des migrants.

H.3.2 Enquêtes utilisées

Cette étude repose sur la synthèse de deux travaux menés auprès des associations de migrants :

- “ Etude du fonctionnement et de la conception des adductions d'eau potable dans les petits centres du cercle de Yélimané, Enquêtes auprès des associations de ressortissants ”, HYDROCONSEIL, 1997²⁴
- “ Enquête sur les projets des migrants de la région de Kayes en matière d'approvisionnement en eau ”, G.R.D.R. et pS-Eau, 1998.

La première enquête a servi de préliminaire à une enquête terrain et la deuxième enquête a été menée auprès d'associations ayant un projet en cours, ou formulant le souhait d'en conduire un, auprès du G.R.D.R. ou du pS-Eau.

²⁴ Etude effectuée à la demande du Programme Jumelage Coopération Montreuil Yélimané (PJCMY) et du G.R.D.R. avec la collaboration de l'Association pour le Développement du Cercle de Yélimané en France (ADCYF).

H.3.3 L'échantillon

Enquête Hydroconseil – Cercle de Yélimané

Après avoir sélectionné 22 villages pour lesquels une adduction. Sur les 22 villages sélectionnés au départ de l'enquête (ayant une adduction d'eau potable en projet, en cours de réalisation ou en fonctionnement), 16 associations de migrants ont été rencontrées. Les associations ont été contactées par courrier et par téléphone entre le 14 octobre et le 8 novembre 1996.

Enquête GRDR-pS-Eau – Région de Kayes

Cette enquête s'est conduite au gré des entretiens avec les associations qui ont sollicité le pS-Eau ou le GRDR, durant l'année 1998, et celles qui les avaient sollicitées auparavant. 32 associations ont été rencontrées.

Synthèse des deux enquêtes

Grâce au concours du bureau d'étude HYDROCONSEIL, 10 enquêtes du cercle de Yélimané ont pu être ajoutées aux 32 de la seconde enquête. Entre le 20 octobre et le 10 novembre 98, un courrier avec un tableau récapitulatif des principales informations collectées a été envoyé aux 42 associations, afin que celles-ci réagissent. 11 entretiens téléphoniques ont en plus été provoqués pour compléter certaines données incomplètes ou manquantes (notamment sur Yélimané, du fait du décalage entre les questionnaires utilisés).

HYDROCONSEIL a également participé à l'analyse des données et à la rédaction du présent document.

L'échantillon n'a donc pas valeur de représentativité de l'ensemble des associations de migrants, puisque la majorité des associations rencontrées ont été contactée sur le critère de leur investissement (passé ou à venir) sur ce thème²⁵.

H.3.4 Le questionnaire d'enquête

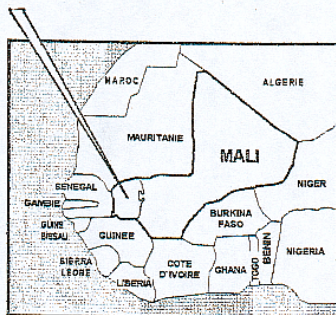
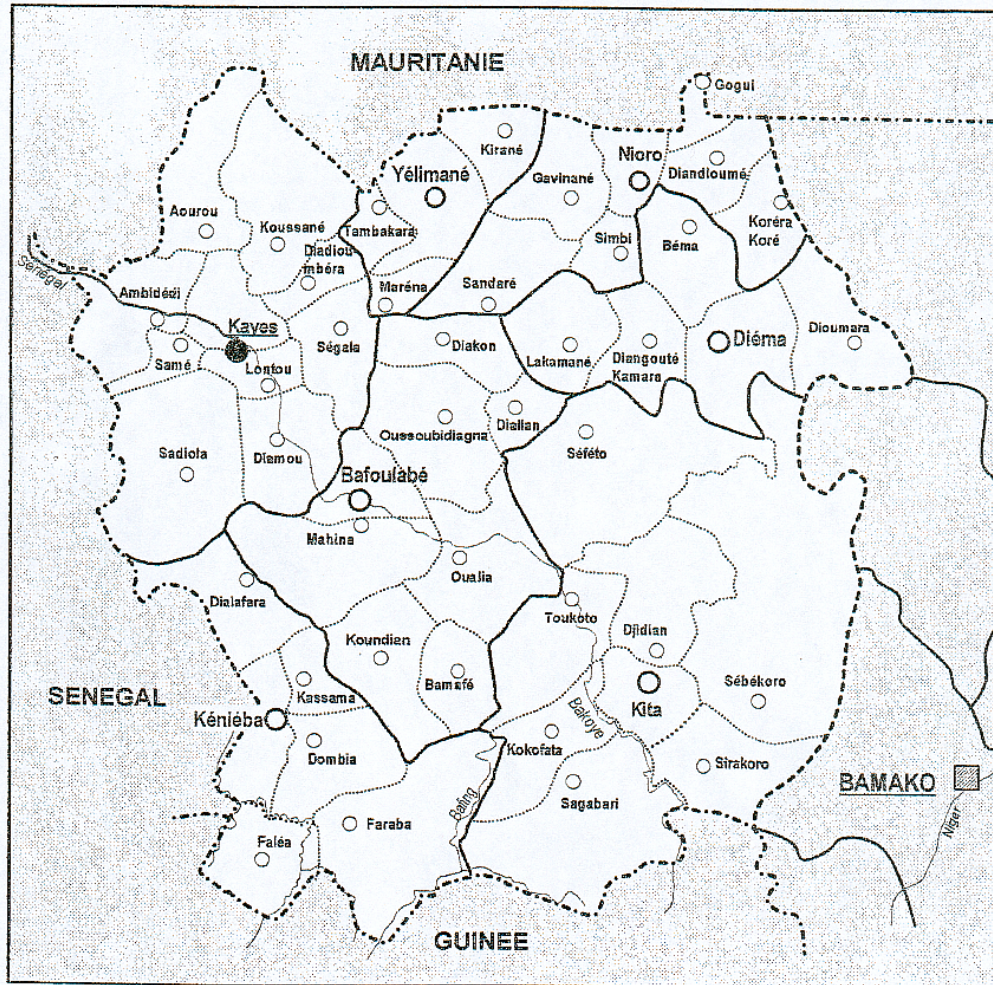
Le questionnaire de base a été conçu comme une fiche d'identité évolutive des villages et des projets. Voir en annexe de ce document.

Pour la réactualisation des données, un questionnaire plus "léger" (trois pages) a été conçu, qui reprenait les points les plus importants du questionnaire de base. Ce deuxième questionnaire est également annexé à ce document.

²⁵ Sur toute la partie méthodologique : se reporter à l'Annexe G3

H.4 Carte administrative de la région de Kayes

Extraite de l' « Etude de l'alimentation en eau des centres semi-urbains et ruraux en 1^{ère} région (Kayes) » Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, DNHE, KfW.



LEGENDE

- LIMITE D'ETAT
- - - LIMITE DE REGION
- LIMITE DE CERCLE
- LIMITE D'ARRONDISSEMENT
- CHEF LIEU DE REGION
- CHEF LIEU DE CERCLE
- CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT

